



**Pôle Haut-Niveau**  
**Délégation au haut-niveau**  
**Bureau Fédéral du 29 mars 2020**





# **Propositions de modifications réglementaires**

# LIGUE FÉMININE DE BASKET



## **Gouvernance** (Validation du CD du 28 février )

- Rôle et constitution de L'Assemblée Générale de la LFB
- Rôle et constitution du Comité Directeur (à définir le nombre de représentants par famille (Groupe de travail sur la gouvernance) )
- Rôle et constitution du Bureau de la LFB



## Intégration dans les règlements :

Choix 1 : Au sein du chapitre XI qui serait intitulé Haut-Niveau des Clubs avec 3 sections :

- Commission Haut-Niveau des Clubs
- Centres de formation et centres d'entraînement labellisés
- LFB

Choix 2: Nouveau Titre VI aujourd'hui réservé



## Règlement Sportif Particulier LFB

### Articles 1 et 2 :

- Détermination du nombre de clubs engagés dans les compétitions européennes maximum 8 clubs (En fonction du retour FIBA).
- Révision du système de l'épreuve selon décision prise sur la fin des championnats.

### Article 3 :

- Actualisation des règles de participation avec la nouvelle offre de licence (cf CFC).

### Article 6 :

- Procédure concernant l'agrément du centre de formation en deuxième saison de LFB (CF Doc CFC sur règles de participation) validation CD février.
- Prise en compte de la date de publication de l'agrément en juillet pour apprécier son respect sur la deuxième saison LFB.



## Règlement Sportif Particulier LFB

### Articles 7 et 8 :

- Joker médical :
  - Possible jusqu'à la fin de la saison régulière dans la limite de 1 par saison
  - Non comptabilisé dans la limite des 14 contrats
  - Prend fin au terme de l'inaptitude ; renouvellement possible dans la limite de 2 autorisations à participer
  - Définition de la joueuse majeure : 20 minutes de moyenne de temps de jeu sur les rencontres de la saison en cours ou dans une compétition étrangère reconnue du plus haut niveau, avec un minimum de 5 matches joués
  - Le nombre de joueuses non titulaires d'une licence de couleur blanche ou verte ne pourra excéder 5
  - Détail de la procédure
- Réécriture des articles

### Articles 12 et 13 :

- Disparition de l'Open Féminin et des pré-opens
- Intégration du Match des Champions

# NATIONALE MASCULINE 1



## Règlement sportif particulier NM1

### Accession en LNB

- Déclaration à l'engagement en NM1
- Assurance que la collectivité de référence (ou plusieurs) soutient le club dans ce projet et a bien pris en compte les exigences du premier niveau professionnel
- Un club qui ne se déclare pas en début de saison de NM1 ne pourra monter en Pro B en cas de victoire sportive ; il sera champion de France de NM1

### Articles 1 et 2 :

- Conservation de tous les points de la phase 1 dans la phase 2 (Cf doc CFC)
- Révision du système de l'épreuve selon décision prise sur la fin des championnats

### Article 3 :

- Actualisation des règles de participation avec la nouvelle offre de licence (cf CFC)
- Prise en compte de la date limite de délivrance d'une ASP (CD 28-29 février) et de la représentation de 2 clubs (art. 2.1 RSG)

### Article 4 :

- Réunion d'harmonisation des calendriers (cfc)

# NATIONALE MASCULINE 1



## Protocole de journée de rencontre

- Le club recevant a l'obligation de mettre à disposition un créneau de shooting de 1h30 à l'équipe adverse, le jour de match, dans la salle de match. Ce créneau devra avoir lieu entre 10h et 14h30 maximum. Les clubs ont la possibilité de s'accorder sur un créneau hors de cette plage horaire.
- Le club recevant devra mettre à disposition 10 ballons taille 7 *BG4500 (en fonction du partenaire)* pour ce créneau de shooting.
- Le club recevant est dans l'obligation de jouer avec des ballons taille 7 *BG4500 (en fonction du partenaire)*
- Le club recevant devra mettre à disposition des bouteilles d'eau minérale à l'équipe adverse pour ce créneau de shooting.
- Le club recevant devra mettre à disposition 2 invitations pour chaque joueur et entraîneur de l'équipe adverse.
- Pour les salariés et dirigeants du club adverse, 10 invitations supplémentaires pourront être mise à disposition.
- Le club recevant devra mettre à disposition 2 invitations pour chaque arbitre et officiel de la table de marque.

# NATIONALE MASCULINE 1



- Ajouter ce point dans « **Règlement sportif particulier NM1 – Article 11** »
- Ajouter les pénalités financières en cas de non respect de ces règles dans « **Règlements généraux - Commission Haut Niveau des Clubs - Annexe 1** »

Non respect des règles du créneau de shooting imposé : 250€

Non respect du type de ballon utilisé pour le match : 300€

Non respect de la politique d'invitation pour le club adverse : 200€

Non respect de la politique d'invitation pour les officiels : 200€